

# LISTE DE PRIX 2024 - 2025

## TRANSPORT SCOLAIRE

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
<b>LIGNE 1 : CHÊNE-BOURG / CONCHES</b>		
3'820.-	7h08	Chêne-Bourg, av. Bel Air, TPG De Haller
	7h14	Thônex, rte de Sous-Moulin/av. Suisse
	7h16	Thônex, angle rte Suisse/av. de Thônex
3'720.-	7h22	Conches, ch. de Vert Pré 26
	7h24	Conches, ch. de la Colombe 28
	7h25	Conches, ch. J.-F. Dupuy/ch. Colombe
	7h27	Conches, angle ch. Fossard/ch. Paumière
	7h28	Conches, ch. de Fossard 18
	7h32	Conches, ch. du Velours/ch. Florence

<b>LIGNE 2 : ECHENEVEX/CROZET</b>		
4'120.-	6h54	Echenevex, rte de Méribel 613
	***	Echenevex, ch. du Réservoir 233
	6h58	Echenevex, rue François Estier 548
	7h10	Crozet, angle Jules Verne/Longets
	7h14	Crozet, place de l'Eglise
	7h16	Crozet, angle imp. Des Jardins d'Hiver/rte du Col
	7h17	Crozet, impasse des 4 Saisons 29
3'950.-	7h21	Saint-Genis, rue du Crozet 32

<b>LIGNE 3 : VÉSENAZ/CHÊNE-BOUGERIES</b>		
4'020.-	7h00	Vésénaz, ch. St-Maurice, TPG St-Maurice
	7h04	Vésénaz, TPG Mancy, rte de Thonon
	7h06	Vésénaz, angle Champs de Chaux/ch. des Rayes
	7h07	Vandoeuvres, ch. des Champs de Chaux 15, 12C
	7h11	Vandoeuvres, rte de Pressy 35
3'820.-	7h16	Cognoy, ch. Faguillon 1
	7h20	Cognoy, ch. des Hauts-Crêts 4-6
	7h25	Chêne-Bougeries, angle Mont-Blanc/Gr.-Falquet
	7h31	Chêne-Bougeries, rue Castoldi 4

<b>LIGNE 4 : HERMANCE/VÉSENAZ</b>		
4'070.-	6h55	Hermance, arrêt TPG Hermance
4'020.-	7h00	Anières, angle Sous-Chevrens/Champs-Lingots
	7h04	Anières, ch. de Bézaley 33
	7h10	Collonge-Bellerive, arrêt TPG Bellerive
	7h13	Vésénaz, rte d'Hermance 1-3
	7h16	Vésénaz, ch. Clos Alpestre 18
	7h17	Collonge-Bellerive, angle Clos Alpestre/Capite
3'820.-	7h20	Cognoy, TPG Fraidieu
	7h21	Cognoy, TPG Mairie
3'720.-	7h28	1207 GE, Stade de Frontenex
	7h32	1207 GE, rue Eaux-Vives, TPG Vollandes
	7h37	TPG Musée d'Art et d'Histoire, parking St-Antoine

<b>LIGNE 5 : MEINIER/RIEU</b>		
4020.-	7h00	Meinier, angle rte de Covery/ch. de la Ruite
	7h10	Vandoeuvres, ch. Pré-Moineau 11
	7h11	Vandoeuvres, angle ch. Cocuaz/ch. Troupe
3'820.-	7h15	Chêne-Bougeries, angle Fourches/D. Meunier
	7h16	Chêne-Bougeries, angle Fourches/Prés Gradelle
	7h17	Cognoy, ch. des Fourches 21
	7h20	Chêne-Bougeries, ch. de Grange-Canal 50
	7h21	Cognoy, av. St-Paul/Grange-Canal
3'720.-	7h23	1208 GE, angle ch. Ella-Maillart/rte de Chêne
	7h27	1208 GE, av. de l'Amandolier, TPG Amandolier
	7h30	1208 GE, TPG Rieu, ch. Rieu
3'620.-	7h45	1205, rue Dancet 37
	7h48	1205 GE, TPG Uni-Mail, bd Carl-Vogt

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
<b>LIGNE 6 : VEYRIER/VESSY</b>		
3'720.-	7h02	Veyrier, ch. des Bois/ch. des Bossots
	7h04	Veyrier, ch. des Rasses 16
	7h06	Veyrier, ch. des Bois 24
	7h09	Veyrier, rte du Pas-de-l'Echelle 34-20
	7h12	Veyrier, rte de Veyrier, TPG Ecole Bois Gourmand
	7h16	Vessy, angle Antoine-Martin/Crêt de la Neige
	7h17	Vessy, ch. des Muguetts 14B,C,D
	7h18	Vessy, ch. Chantefleur 54
	7h19	Vessy, TPG Marsillon, rue Antoine-Martin
	7h20	Vessy, TPG Combettes
	7h21	Vessy, ch. sur Rang 56
	7h24	Carouge, ch. Charles-Poluzzi 55
	7h35	Carouge, TPG Tours, av. Vibert

<b>LIGNE 7 : CHAMPEL</b>		
3'720.-	7h17	1206 GE, av. de Champel, TPG Champel-Gare
	7h18	1206 GE, TPG Calas, av. de Champel
	7h22	1206 GE, TPG Crêts-de-Champel, av. Louis-Aubert
	7h24	1206 GE, rte Florissant, TPG Louis Aubert
	7h25	1206 GE, TPG Krieg, rte de Florissant
	7h28	1206 GE, rte de Malagnou, TPG Weber
	7h30	1207 GE, TPG Musée, rte de Malagnou
	7h31	1205 GE, TPG Claparède, Place Claparède

<b>LIGNE 8 : GRAND-SACONNEX</b>		
3'720.-	7h15	Gd Saconnex, ch. des Crêts-de-Pregny 7
	***	Gd-Saconnex, TPG Crêts-de-Morillon
	***	Gd-Saconnex, TPG Maison Parlements
	7h19	Gd Saconnex, arrêt TPG Gardiol
3'620.-	7h24	Pt Saconnex, TPG Petit-Saconnex, rue Moillebeau
	7h26	Pt-Saconnex, arrêt TPG Moillebeau
	7h31	Pt-Saconnex, arrêt TPG Trembley
	7h34	1202 GE, TPG Baulacre, rue Vidollet
	7h35	1202 GE, rue Baulacre 20
	7h38	1202 GE, TPG Cannonnière, rue Grand-Pré
	7h50	1203 GE, av. d'Aire, Ecole de l'Europe

<b>LIGNE 9 : FOUNEX / COMMUGNY</b>		
5'240.-	7h00	La Rippe, rue du Carroz 9
4'120.-	7h14	Céligny, rte de Céligny 67
	7h18	Founex, Grand'Rue, arrêt TPG Village Founex
	7h20	Founex, ch. des Fontaines 12
	7h23	Commugny, laiterie de Commugny, rte Coppet 5
	7h25	Commugny, angle ch. Barrauraz/Le Grenier
	7h28	Founex, rue du Vieux-Pressoir 1
	7h30	Founex, Champs-Blancs/Vuaracaux

<b>LIGNE 10 : VERSOIX / RUE DE LAUSANNE</b>		
3'820.-	7h09	Versoix, angle Fayards/Régiment-de-Conti
	7h10	Versoix, angle ch. Champs Barbon/rte Fayards
	7h14	Belleuve, TPG Mollies, rte de Lausanne
3'620.-	7h28	1202 GE, TPG Butini, rue de Lausanne
	7h35	1202 GE, TPG Navigation
	7h47	1201 GE, rue St-Jean, TPG Ormeaux
3'520.-	7h50	1203 GE, TPG Charmilles, rue des Charmilles

\*\*\* ARRÊTS AU RETOUR

Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt	Prix	Horaire	Nom de la ligne/arrêt
<b>LIGNE 11 : TANNAY / BELLEVUE</b>			<b>LIGNE 16 : ARCHAMPS / PLAN-LES-OUATES</b>		
4'220.-	7h10	Tannay, rte de St-Cergues 25	4'020.-	7h05	Archamps, rte de Vovray 42
4'120.-	7h13	Mies, ch. des Pommiers 8	7h09	Collonges sous Salève, ch. des Bornants 253	
3'820.-	7h18	Versoix, av. Adrien Lachenal 41	7h12	Bardonnex, rte du Prieur 22	
	7h20	Genthod, rte de Malagny, TPG Malagny	7h18	Troinex, TPG Les Crêts, rte de Troinex	
	7h28	Genthod, ch. de Pougny 11	7h22	Gd-Lancy, rte de la Chapelle 47-67	
	7h30	Genthod, angle rte de Pougny/rte de Collex	7h23	Plan-les-Ouates, rte de Saconnex d'Arve 11-14	
3'720.-	7h31	Bellevue, angle Mojonne/Prés-des-Fourneaux	3'760.-	7h32	PLO, ch. de la Mère-Voie 98
	7h32	Bellevue, ch. des Tuileries, TPG Roselière			
	7h36	Bellevue, ch. des Tuileries, Cabinet vétérin.	<b>LIGNE 17 : SORAL / LULLY</b>		
	7h37	Bellevue, ch. des Tuileries/ch. Chênaie	3'950.-	7h05	Viry, rte du Pontet 381
<b>LIGNE 12 : CHALLEX / CARTIGNY</b>				7h10	Soral, parking derrière église
4'220.-	***	St-Jean-de-Gonville, rue de l'Eglise 235		7h15	Laconnex, rte du Coteau 17 - 14
4'120.-	***	Dardagny, ch. de Bertholier 16		7h16	Laconnex, angle Méandres/Imp. des Jumelles
3'970.-	7h15	Satigny, ch. des Framboises 14	3'760.-	7h25	Lully, angle ch. Paroussel/ch. de Lécherette
	7h18	Satigny, rue de la Gare de Satigny 64		7h29	Confignon, ch. des Côtes 1
3'820.-	7h30	Meyrin, ch. du Grand-Puit 49		7h33	Bernex, ch. du Signal 30
3'920.-	7h38	Vernier, Rte du Canada, TPG Bois Chébé		7h37	Bernex, ch. de Sur-Beauvent 31
	7h40	Vernier, TPG Vernier, rte de Peney		7h45	Bernex, rte de Pré-Marais 39A
<b>LIGNE 13 : GEX / PREVESSIN</b>			<b>LIGNE 18 : BEGNINS / VERSOIX</b>		
4'160.-	6h52	Gex, place Perdttemps, parking du Château	5'240.-	6h45	Luins, ch. de l'Arzillier 20
	7h02	Cessy, angle Imp. Noisetiers/Tugegny		6h50	Begnin, église
	7h11	Ornex, rue du Champs de l'Epine 329	4'220.-	***	Crans, rte du Port 8C
3'950.-	7h15	Prevessin, angle ch. Baritet/rue de la Culat	4'120.-	7h13	Coppet, ch. des Chênes 16
	7h17	Prevessin, ch. Perrières 342, arrêt bus	3'820.-	7h27	Versoix, angle ch. Maurice-Ravel/ch. Mégard
	7h19	Prevessin, angle rue du Stade/imp. Rousserolles		7h28	Versoix, ch. Maurice-Ravel 17
	7h22	Prevessin, rte de Bellevue 737		7h29	Versoix, TPG Saint-Loup, rte de Saint-Loup
	7h23	Prevessin, ch. de la Ravoire 312	3'720.-	7h40	Les Avanchets, angle Baptista/rue Fr.Durafour
	7h25	Prevessin, angle Magny/imp. des Chenvevière	<b>LIGNE 19 : VETRAZ-MONTHOUX / THÔNEX</b>		
	7h28	Fernex, ch. Planche-Brûlée 30	5'240.-	6h45	Arthaz-Pont Notre Dame
	7h32	Fernex, rue de Versoix 17		6h55	Vetraz-Monthoux, rte des Hutins
	7h33	Fernex, rue de Genève 10	3820.-	7h17	Thônex, angle rte Suisse/av. de Thônex
3'720.-	7h40	Gd-Saconnex, TPG Susette, rte de Ferney		7h18	Thônex, rte de Sous-Moulin 63A
<b>LIGNE 14 : COLLEX-BOSSY / CHAMBÉSY</b>				7h28	Conches, TPG Calandrini
5'240.-	6h45	Divonne Les Bains, rue Combe de l'Eau 218		7h29	Conches, TPG Crêts-de-Champel, rte Florissant
	6h52	Divonne Les Bains, bd des Epinettes 268	3720.-	7h30	1206 GE, rte Florissant, TPG Velours
3'950.-	7h05	Collex-Bossy, TPG Bossy		7h31	1206 GE, rte de Florissant 89B
	7h10	Collex-Bossy, rte de Vireloup 42A		7h33	1206 GE, TPG Krieg, rte de Florissant
3'720.-	***	Chambésy, ch. des Cornillons 37		7h37	1206 GE, angle Alfred Bertrand/Athénée
	7h20	Chambésy, TPG Caron, ch. Valérie	<b>LIGNE 20 : THOIRY / ST-GENIS</b>		
	7h22	Chambésy, TPG Machéry, av. Fortaille	4'120.-	7h00	Thoiry, angle rue de l'Etraz/rue de Trèves
	7h25	Chambésy, ch. des Châtaigniers, centre sportif		7h02	Thoiry, place d'Allemogne
	7h32	Chambésy, angle ch. de Malvand/ch. Fontaines		7h04	St-Genis Pouilly, allée des Mélézes 196
	7h37	Pregny, Chambésy, ch. des Cornillons 106	3'950.-	7h14	St-Genis Pouilly, rue Faucille, bus Cern Alice
<b>LIGNE 15 : VESSY / CAROUGE</b>				7h17	St-Genis Pouilly, angle Faucille/Allée Stendhal
3'950.-	7h10	Prevessin, arrêt bus La Bretonnière		7h20	St-Genis Pouilly, rue de Pouilly 5
	7h11	Prevessin, angle ch. de Mategnin/ch. Jacob		7h22	St-Genis, angle Clos des Angès/ch. des Vignes
3'820.-	7h17	Meyrin, TPG Champs-Fréchets		7h25	St-Genis Pouilly, ch. des Moraines, pâtisserie
	7h18	Meyrin, rue des Vernes TPG Meyrin-Gravière	3'820.-	***	Meyrin, CERN, à côté grand giratoire sur France
	7h28	Meyrin, TPG Joinville, av. Louis Casai		7h30	1219 Aire, TPG Grand-Champ, rte Bois-des-Frères
3'620.-	7h35	1209 GE, av. du Bouchet 18-20		7h50	

\*\*\* arrêts au retour

Le tarif pour un trajet simple est de 65% du prix indiqué.

• Pour toutes les lignes, le trajet retour depuis Florimont a lieu à 16h50 et le mercredi à 12h50

• Pour tout renseignement, contactez Mme Lina Russo :  
[lrusso@florimont.ch](mailto:lrusso@florimont.ch) / 022 879 00 14

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le service de transport scolaire proposé aux élèves de Florimont dessert la région de Genève, le canton de Vaud et la France voisine.

Le nombre de places étant limité, il est recommandé de déposer votre demande d'inscription dans les meilleurs délais. Les inscriptions sont enregistrées pour toute l'année scolaire.

La mise en service/maintien d'un trajet dépend en priorité de ce qui suit:

- nombre d'élèves inscrits ;
- demandes d'inscription parvenues dans les délais impartis ;
- inscriptions de l'année précédente ;
- demandes de trajets aller/retour ;
- distance séparant le domicile et l'école ;
- durée du trajet.

### TRAJETS ET HORAIRES :

Les trajets et horaires sont établis en fonction des demandes et confirmés, par écrit, avant la fin du mois d'août.

Toute demande de changement, à titre exceptionnel ou provisoire, doit être adressée au service du transport scolaire, au moins 48h à l'avance (tél 022 879 00 00/reception@florimont.ch). Elle sera satisfaite, sous réserve de places disponibles dans le bus souhaité.

Les élèves sont priés d'attendre le bus à l'emplacement indiqué (arrêt TPG le plus souvent) au moins 5 minutes avant l'horaire fixé.

En cas de conditions météorologiques défavorables, la Direction se réserve le droit de modifier les horaires/interrompre les trajets, sans préavis.

En cas de nécessité ou pour des raisons d'organisation, la Direction se réserve le droit de modifier en tout temps les horaires, trajets, arrêts et/ou éventuellement de changer un élève de bus en cours d'année.

### CHANGEMENT D'ADRESSE EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE :

Une place sur une autre ligne n'étant pas garantie, tout changement doit être signalé au service du transport scolaire le plus rapidement possible, afin de nous permettre de trouver la meilleure solution.

### FACTURATION / ANNULATION :

Le service de transport scolaire est facturé en sus de l'écolage. Il est payable en totalité au début de l'année scolaire. Aucun remboursement, ni aucune déduction ne sera accordé(e) en cas d'absence due à une modification exceptionnelle des heures de cours.

Les éventuels désistements sont recevables au plus tard 3 jours après que les précisions relatives à l'arrêt et à l'heure du ramassage ont été communiquées.

Les inscriptions "aller-retour" (tarif annuel), "aller simple" (65% du tarif annuel) ou "retour simple" (65% du tarif annuel) avec une seule destination pour l'aller et le retour sont possibles (voir tarifs transport scolaire).

Les inscriptions sur deux lignes de bus différentes (une semaine sur deux ou certains jours de la semaine) seront facturées sur la base du tarif annuel du trajet le plus long (100%) et du tarif annuel le plus court (50%).

Le prix d'un transport occasionnel est de CHF 22.- par élève.

Un supplément de CHF 150.- sera facturé pour tout changement de trajet régulier.

L'Institut se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait pas les règles et obligations prévues dans le cadre du transport scolaire (voir code de conduite). En cas de suspension, il n'est procédé à aucun remboursement.

### COMPORTEMENT

Le transport scolaire est soumis au règlement général de l'Institut. Des poursuites pourront être engagées en cas d'actes de malveillance.

L'Institut se réserve le droit d'exclure un enfant qui ne respecterait pas les règles et obligations liées au transport scolaire (voir code de conduite). En cas de non-respect de ces règles, l'enfant recevra un premier avertissement.

Après trois avertissements, l'élève aura l'interdiction temporaire ou définitive d'utiliser le transport scolaire. En cas de suspension, les frais de transport scolaire ne sont pas remboursés.

## CODE DE CONDUITE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Nom, prénom et classe de l'élève : .....

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. L'élève se rend à temps aux arrêts indiqués par le service du transport scolaire (3-4 minutes avant l'horaire).
2. L'élève ne doit jamais se tenir sur la route en attendant l'autobus et doit rester sur le trottoir ou en bordure de route. La montée dans le bus se fait dans le calme.
3. L'élève salut poliment le chauffeur.
4. L'élève respecte le véhicule et les affaires d'autrui. Le remboursement des frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé par l'élève sera réclamé à lui-même et/ou à ses parents.
5. Dès qu'il s'assied dans le bus, **l'élève boucle sa ceinture de sécurité** et la garde attachée jusqu'à l'arrivée.
6. L'élève doit parler discrètement, sans crier ni siffler. Tout langage injurieux et vulgaire est interdit dans le véhicule.
7. L'élève fait attention aux plus petits et les aide si nécessaire.
8. Sauf en cas d'urgence, l'élève ne doit pas s'adresser au conducteur quand le véhicule est en marche.
9. L'élève doit s'abstenir de tout désordre dans le véhicule.
10. En tout temps, et plus particulièrement au moment de l'embarquement et du débarquement, l'élève doit agir de manières réfléchie et sécuritaire.
11. L'élève obéit en tout temps aux directives du chauffeur.
12. L'élève respecte les autres enfants et le chauffeur dans les paroles, comme dans les gestes.

Il est par ailleurs interdit de :

13. Se bousculer.
14. Se déplacer ou de se tenir debout quand le véhicule est en marche.
15. Sortir la tête ou les bras hors des fenêtres.
16. Lancer des objets dans le bus ou par les fenêtres.
17. Boire ou manger dans le bus.
18. Toucher au mécanisme de la porte.
19. Jeter des déchets dans le véhicule.
20. Endommager les sièges et autres parties du bus.

En cas de non-respect des points susmentionnés, les parents sont avertis par écrit. En cas de récidive, l'élève est soumis à une suspension temporaire ou définitive du transport scolaire. En cas de suspension, les frais de transport scolaire ne sont pas remboursés.

Date : .....

Signature du/des parent(s) :

.....

Signature de l'élève (dès la 11<sup>ème</sup>) :

.....